

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**OUVRIER MENUISIER : PRATIQUE DES ASSEMBLAGES
DE BASE DE LA MENUISERIE – NIVEAU 1**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 311108U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006
sur avis conforme de la Commission de concertation

OUVRIER MENUISIER : PRATIQUE DES ASSEMBLAGES DE BASE DE LA MENUISERIE – NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des savoirs, savoir faire et savoir être qui lui permettront au départ d'une épure, en respectant un mode opératoire, de réaliser manuellement et mécaniquement des assemblages de base ;
- ◆ de découvrir les assemblages de base, les machines et outillages rencontrés dans un atelier de menuiserie ;
- ◆ de développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

en français,

- ◆ de répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
 - ◆ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ◆ de lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne ;

en mathématiques,

- ◆ de maîtriser le système de numération en base 10 ;
- ◆ d'opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- ◆ de reconnaître et de différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Travaux pratiques et méthode de travail	PP	C	78
Technologie et connaissance des matériaux	CT	E	18
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

4.1. Travaux pratiques et méthode de travail

L'étudiant sera capable :

au départ de consignes de travail (méthode de travail), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect du mode opératoire et des règles de sécurité et d'hygiène,

- ◆ de réaliser manuellement et/ou mécaniquement des assemblages de base avec les tolérances déterminées par une bonne pratique de l'apprentissage :
 - ◆ lire une épure d'un assemblage dans les 3 vues ;
 - ◆ débiter les bois pour un travail demandé à la scie à ruban, à la scie circulaire portative ou à la scie radiale, à partir d'un bordereau ;
 - ◆ corroyer les bois à la dégauchisseuse et à la raboteuse ;
 - ◆ retrouver, positionner et établir des bois ;
 - ◆ tracer les assemblages ;
 - ◆ creuser des mortaises au bédane, à la mortaiseuse ;
 - ◆ scier des joues de tenon à la scie à tenon ou à la scie à ruban ;
 - ◆ scier des arasements à la scie à araser ou à la scie à dos ;
 - ◆ assembler et rectifier les assemblages ;
 - ◆ affleurer deux pièces de bois assemblées à fil perpendiculaire ;
 - ◆ vérifier l'équerrage et la planéité d'un assemblage ;
 - ◆ poncer deux pièces de bois assemblées à fil perpendiculaire, manuellement et mécaniquement ;
 - ◆ réaliser un cadre en respectant l'ordre chronologique des opérations ;
 - ◆ choisir et utiliser le petit outillage manuel de base du menuisier ;
 - ◆ affûter les outils à tranchant rectiligne et les lames de scie à main ;
 - ◆ régler les fers de rabot et de guillaume ;

- ♦ monter les outils usuels sur la toupie et sur la mortaiseuse à mèche, les régler et les utiliser pour la réalisation de feuillures, rainures, moulures.

4.2. Technologie et connaissance des matériaux

L'étudiant sera capable :

- ♦ de reconnaître et de décrire :
 - ♦ les bois de bout,
 - ♦ les assemblages à enfourchement,
 - ♦ les assemblages à tenon et mortaise,
 - ♦ les assemblages à tenon et mortaise avec rainure,
 - ♦ les assemblages à tenon et mortaise avec feuillure,
 - ♦ les assemblages à tenon et mortaise avec rainure, feuillure et moulure,
 - ♦ les assemblages avec arasement oblique,
 - ♦ les assemblages en bois de fil ;
- ♦ de caractériser l'outillage de base du menuisier ;
- ♦ de décrire sommairement les machines à bois et leur outillage ;
- ♦ d'identifier les essences de bois, leurs caractéristiques et leurs défauts ;
- ♦ d'identifier les attaques et moyens de préservation du bois ;
- ♦ de reconnaître les types de débit ;
- ♦ de maîtriser les principales dimensions commerciales.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au départ de consignes de travail en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

- ♦ d'appliquer les techniques d'exécution d'un cadre de synthèse avec moulure et feuillure ou moulure et rainure ;
- ♦ de caractériser les différents assemblages rentrant dans ce cadre de synthèse ;
- ♦ de respecter la conformité du cadre de l'élément au plan.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ la précision du tracé,
- ♦ la qualité de la réalisation (joint, planéité, solidité),
- ♦ le temps alloué.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Un étudiant par poste de travail.